



Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir une certification grâce à son expérience, qu'elle soit d'ordre professionnel, bénévole ou personnel.

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, peut prétendre à la VAE. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle et doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Contexte

La loi « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi », publiée au Journal officiel du 22 décembre 2022 (Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022), modifie les règles encadrant le dispositif de la VAE.

Elle prévoit un élargissement de son accès et crée un service spécifique qui simplifie les étapes du parcours d'évolution professionnelle. Elle a pour objet la sécurisation du maintien en emploi.

Diplômes concernés

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender les passerelles possibles.

Liste non-exhaustive des VAE proposées à l'EESTS :

Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP AEPE) (RNCP28048) Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse (Echéance de l'enregistrement : 01-01-2025)	NIVEAU 3		
Accompagnant Educatif et Social (DEAES) (RNCP36004) Ministère chargé de la solidarité (Echéance de l'enregistrement : 01-09-2026)	NIVEAU 3		
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF) (RNCP4503) Ministère de la Santé et de la Prévention (Echéance de l'enregistrement : 31-08-2024)		NIVEAU 4	
Moniteur Educateur (DEME) (RNCP 492) Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, Ministère de la justice, Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (Echéance de l'enregistrement : 31-08-2024)		NIVEAU 4	
Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DECESF) (RNCP34826) Ministère chargé de la solidarité - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Echéance de l'enregistrement : 31-08-2025)			
Educateur Spécialisé (DEES) (RNCP37676) Ministère chargé de la solidarité - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Echéance de l'enregistrement : 31-08-2026)			NIVEAU 6
Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE) (RNCP37679) Ministère chargé de la solidarité Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Echéance de l'enregistrement : 31-08-2026)			NIVEAU 6
Assistant de Service Social (DEASS) (RNCP37675) Ministère chargé de la solidarité - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Echéance de l'enregistrement : 31-08-2026)			NIVEAU 6
CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale) (RNCP36836) Ministère chargé de la solidarité - Ministère de la santé et de la prévention (Echéance de l'enregistrement : 31-08-2027)			NIVEAU 6

L'activité de ces métiers s'exerce au sein d'établissements sociaux, médicosociaux, d'associations, d'administrations, de collectivités territoriales, en contact avec le public et en relation avec différents intervenants (travailleurs sociaux, enseignants, magistrats, ...).



Objectifs de la formation

- Obtenir une certification / Changer d'emploi
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Elever et faire reconnaître ses compétences
- Evoluer / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- Obtenir un niveau de qualification donnant l'accès à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours...

Inscription

- Plateforme VAE :
<https://vae.gouv.fr/app/>

Informations Complémentaires



Guénia Cerdan

Architecte Accompagnateur
 de Parcours (AAP EESTS)
03.20.93.22.31
07.83.05.52.80
gcerdan@eests.org



Durée

- ✓ 6 à 8 mois
- ✓ Jusqu'à 30h d'accompagnement individuel, en fonction des besoins du.de la candidat.e
- ✓ Jusqu'à 20h de formation en collectif, en fonction des besoins du.de la candidat.e



Coût

Financement pris en charge pour la majorité des candidats.

Indicateurs de résultats

83 % de réussite en 2022

Modalités d'accès

- L'inscription s'effectue sur le portail numérique : www.vae.gouv.fr
- Choix de la certification ciblée et de l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP EESTS) qui prend alors contact avec le candidat.e.
- Un rendez-vous est réalisé afin d'étudier la demande et co-construire le dossier de faisabilité et le parcours de formation.
- Envoi du dossier par l'AAP EESTS au certificateur qui décide de sa recevabilité sous 15 jours.

Pour plus de renseignements ou questionnements sur la démarche ou la réforme de la VAE, contactez l'AAP EESTS : 03.20.93.22.31 / gcerdan@EESTS.org

Public

- salarié du privé, ■ demandeur d'emploi, ■ aidant familial, ■ bénévole désireux.se de transformer son expérience en Diplôme choisi (liste ci-dessus) et souhaitant approfondir ses compétences en vue d'obtenir une certification.
- Aucun critère de statut, de diplôme, d'âge ou de nationalité n'est exigé. (salarié du secteur public, étudiant et retraité relèvent du droit commun)

Programme

- Etape 1 : Réalisation du dossier de faisabilité (anciennement Livret 1) avec l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)
- Attente de la recevabilité par le certificateur
- Etape 2 : Accompagnement à l'élaboration et appropriation du Livret 2
- Etape 3 : Dépôt du livret 2 auprès du Certificateur
- Etape 4 : Préparation à l'épreuve orale / Jury Blanc et retour pédagogique
- Etape 5 : Entretien avec le jury et résultats
- Etape 6 : Entretien post jury en cas d'échec ou de validation partielle

Méthodes pédagogiques mobilisées

Dossier de faisabilité :

- Confirmation du projet VAE
- Ciblage de la certification (ou blocs de compétences)
- Identification des écarts éventuels entre l'expérience et la certification visée
- Construction d'un parcours personnalisé

Livret 2 :

- La formation s'effectue par un accompagnement individualisé permettant d'apporter des réponses spécifiques aux besoins du.de la candidat.e, de même que de s'approprier l'écriture du « Livret 2 »
- Acquérir une méthode pour décrire et analyser ses activités
- Valoriser ses compétences dans le dossier et lors de l'entretien avec le jury
- Apports théoriques, pratiques, méthodologiques et conceptuels
- Exercices pratiques et regards croisés, exercices pédagogiques
- Etudes de cas concrets (formulation d'objectifs, évaluations...)
- Préparation à l'oral de certification / Jury blanc en condition d'examen

Accessibilité

Accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap et sensoriel (ascenseur, ergonomie des salles, boucle audio-magnétique pour les sourds et mal entendant, plan de circulation et d'accès en niveau 0, guidage braille et audio guidage, mise aux normes PMR des salles de cours et des toilettes, etc...). En cas de besoins spécifiques, nous en informer (secretariat@eests.org), la demande sera transmise au référent handicap.



Intervenants

Les intervenants qui accompagnent et encadrent les étudiants.es/stagiaires sont des professionnels issus du champ de l'éducation spécialisée, de l'action sociale et médicosociale, des travailleurs sociaux en exercice et des cadres pédagogiques de notre centre de formation

Chaque formateur détient des savoir-faire issus de ses expériences de terrain et des compétences qu'il mobilise au service de l'accompagnement des étudiants.es /stagiaires



Lieux

EESTS Lille Métropole
22 rue Halévy
59000 LILLE
03.20.93.76.16

EESTS Bassin minier
Rue des Montagnards
62210 AVION
03.21.49.23.71

EESTS Sambre-Avesnois
Rue du Gazomètre
59600 MAUBEUGE
03.27.62.87.22

EESTS Audomarois
ZI du Brokus
62500 SAINT-OMER
03.21.12.20.20

